

**CHU Ste-Justine – Plan directeur de développement
Modification du Plan d'urbanisme
Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce**

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2006

Après avoir pris connaissance de la proposition, le Comité formule les recommandations et commentaires qui suivent.

Le plan directeur

Le Comité apprécie la qualité de la proposition de plan directeur de développement du CHU Ste-Justine qui lui apparaît logique et fonctionnelle. Elle favorise une bonne intégration des futures constructions dans le respect tant de l'organisation de l'hôpital existant que des caractéristiques du tissu urbain environnant. Il apprécie que le projet soit vu comme l'occasion de corriger les faiblesses du complexe actuel, notamment par la clarification du parvis de l'hôpital où les espaces alloués aux véhicules et aux piétons posent des problèmes de sécurité et de confort.

La prédominance du bâtiment principal

L'hôpital existant est imposant sur le chemin de la Côte-Ste-Catherine. Le Comité apprécie que le plan directeur consacre la prédominance de cette construction dans le développement de l'ensemble de la propriété. Cependant, le Comité tient à recommander que, bien qu'articulées, les nouvelles façades qui donneront sur Côte-Ste-Catherine ne devront pas comporter d'entrée principale en retrait du plan principal de façade qui imiterait la figure du bâtiment de l'hôpital existant. Une forme plus neutre est à privilégier.

La volumétrie de l'insertion dans la cour de l'hôpital et le maintien de l'aile 8

La proposition prévoit une grande insertion à l'arrière du bâtiment principal en présentant plusieurs options d'organisation des volumes. Le Comité appréhende un remplissage trop lourd de la cour. Il suggère de maintenir la figure de l'aile 8 sur Ellendale quitte à modifier la construction elle-même de manière significative.

Les accès véhiculaires

Le Comité insiste sur l'importance d'une ségrégation de l'accès à l'urgence des ambulances et de l'accès des employés. Ces accès ne devraient pas être susceptibles d'interférence.

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2006

Les deux feux de circulation envisagés sont rapprochés et se trouvent à proximité de l'accès des ambulances. On devra s'assurer que des voitures ne pourront se trouver immobilisées entre ces deux feux, empêchant les ambulances venant de l'ouest d'atteindre l'entrée de l'urgence. On suggère de traiter l'ensemble de la surface comprise entre les feux comme une seule intersection, libre de véhicules en attente.

Les espaces extérieurs

Le Comité recommande de procéder à une programmation de l'ensemble des espaces extérieurs et de les affecter à des usages clairs. Des espaces dédiés aux employés, détente, lunch, fumoir, doivent être identifiés à cette étape de la planification du complexe hospitalier.

La figure de la rue Ellendale

Le Comité se réjouit du rétablissement de la figure de la rue Ellendale, prévue pour les piétons et les véhicules d'urgence. Le Comité comprend que cette utilisation limitée de la voie vise à empêcher la circulation de visiteurs qui tourneraient autour de l'hôpital en quête de places de stationnement sur rue. Éventuellement, cette voie pourrait être ouverte à la circulation véhiculaire et améliorer la fluidité dans le quartier, si cela s'avérait opportun.

La ségrégation des circulations piétonnes et véhiculaires

Le Comité accueille favorablement les orientations relatives à l'établissement d'une circulation piétonne traversant le site du CHU. Ces passages représenteront un avantage certain pour les résidents du quartier situé au nord qui n'auront plus à contourner le site. Cette perméabilité est une contribution du projet à la ville.

L'expérience montre que ces circulations piétonnes fonctionnent si elles sont séparées des circulations véhiculaires. Il est illusoire de croire qu'un partage est possible. On devra donc assurer la ségrégation des trajets piétons et véhiculaires.

L'insertion des bâtiments à venir

Les bâtiments implantés dans le prolongement de l'avenue Ellendale devront respecter l'échelle et la rythmique du tissu urbain existant. L'articulation des volumes et des façades sera un des moyens permettant d'atteindre cette fin.

AVIS DONNÉ LORS DE LA RÉUNION DU 30 JUIN 2006

Les stationnements temporaires

Le Comité recommande de ne construire que les étages de stationnement qui sont en sous-sol. Comme le délai de construction des futurs pavillons n'est pas connu, le Comité recommande une approche progressive qui n'altèrera pas la qualité du paysage et des vues, notamment depuis la Côte-Ste-Catherine vers le nord. Ainsi, on attendra la construction du bâtiment A-1 avant de réaliser les étages supérieurs du stationnement, qui se trouveront alors à être absorbés par ce pavillon.

Préparé par :

Élaine Gauthier
Secrétaire

Le 4 juillet 2006

Approuvé par :

Adrien Sheppard
Président

Le 4 juillet 2006